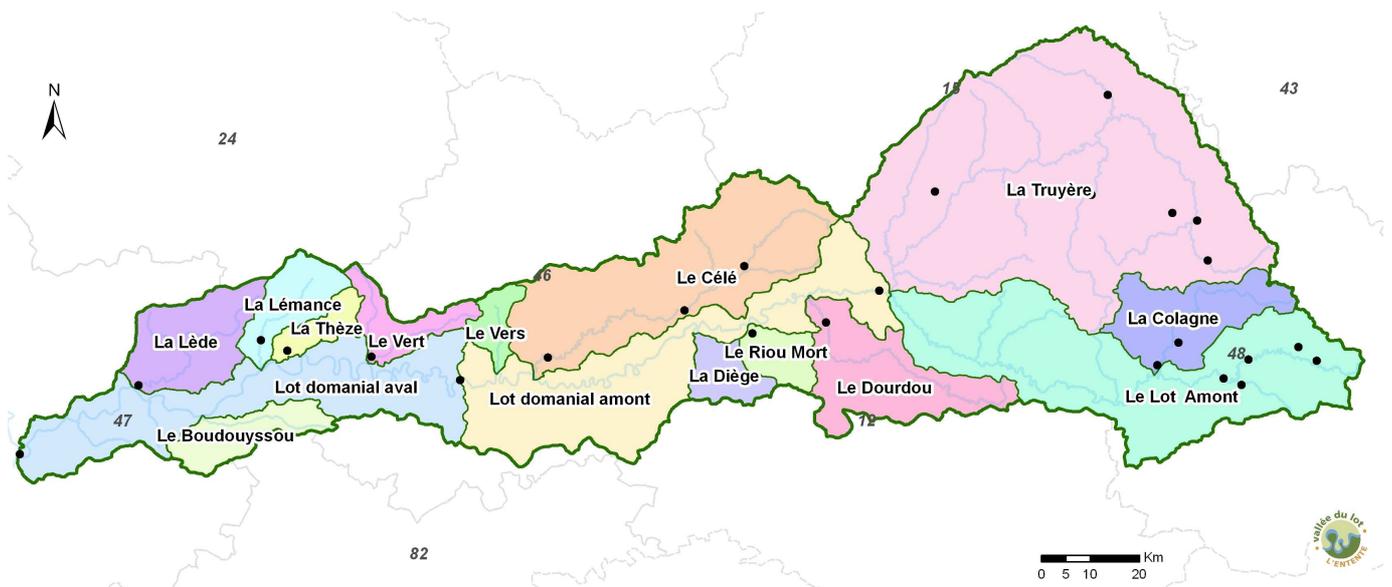




Rapport de synthèse du suivi du Plan de Gestion des Etiages (PGE) du bassin du LOT



ETIAGE 2009

ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DU LOT
297, RUE SAINT-GERY
46000 CAHORS

V1



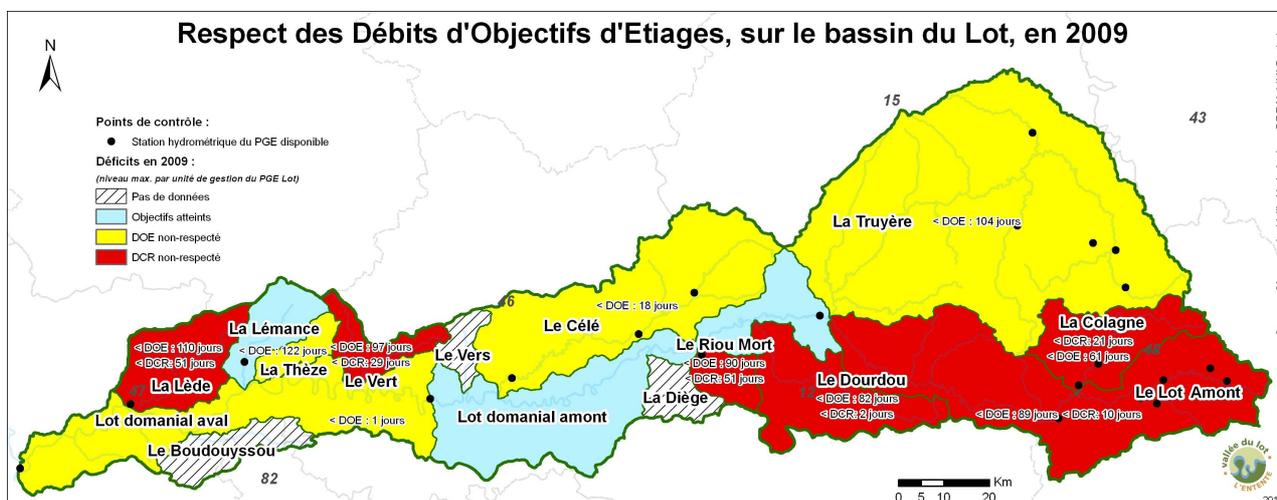
Le plan de gestion des étiages (PGE) du bassin du Lot, établi avec tous les partenaires du bassin (Etat, Conseils Régionaux, Conseil Généraux, Agence de l'eau et les représentants des principaux usagers), vise à améliorer la gestion de la ressource en eau en période d'étiage pour réduire la fréquence des situations de crise.

Après un long travail de concertation locale, le PGE Lot a été approuvé par le Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en juin 2007, puis par l'Etat en avril 2008. Son élément central est constitué de son **protocole** qui synthétise les mesures à mettre en place, et à faire perdurer sur le bassin (*mis à disposition sur <http://PGE.valleedulot.com>*).

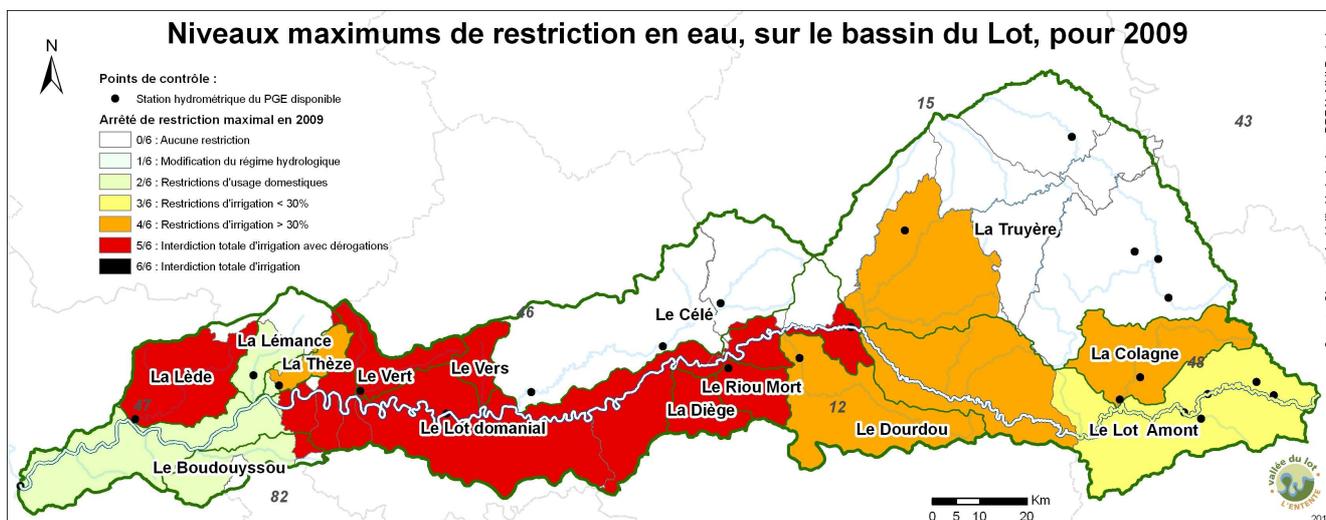
L'étiage 2009 constitue donc le second étiage suivi de près par l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot dans le cadre de ce PGE. Le rapport de suivi, dont quelques éléments de synthèse sont repris ici, s'efforce de réaliser un bilan homogène sur le bassin (et ses 5 départements) du dernier étiage, tant au niveau de la situation naturelle que des éventuelles difficultés qui furent rencontrés par les usagers et les services police de l'eau. Un bilan des mesures du PGE est également établi dans le rapport.

Synthèse de l'étiage 2009 :

Voici une synthèse du suivi hydrologique du bassin, pour l'étiage 2009, selon les unités de gestion du PGE Lot (*se reporter au rapport de suivi pour plus de détails*) :



Plusieurs sous-bassins restent sans station hydrométrique de suivi ou encore mal positionnée (exemple : à l'aval d'une réalimentation). Le suivi hydrologique est pourtant fondamental pour des mesures adaptées au plus juste, particulièrement dans le contexte actuel de définition des volumes prélevables et de la création des organismes uniques.



Quelques éléments de bilan et de perspectives pour le suivi à venir du PGE Lot :

Créations de nouveaux points de suivis :

Des discussions et la participation à la concertation sur l'élaboration du contrat de rivière du SMAVLOT 47 ont été entamées en 2008 et poursuivies en 2009. Notamment pour intégrer les projets de stations hydrométriques inscrits dans le PGE Lot (très nombreuses en Lot-et-Garonne). Après discussions, les plus prioritaires aux vues des pressions exercées semblent être celles du **Boudouyssou** et de la **Lède** (en amont de la retenue). Puis, celles sur le **Salabert**, la **Masse de Pujol** et de la Lémance amont. Certains très petits cours d'eau impliquent des coûts de mise en place assez faible. De plus dans le contexte actuel de mise en place des organismes uniques, l'intérêt pour ces stations se trouve particulièrement renforcé.

Il a été également l'objet de discussion, dans le Lot (46), sur la nécessité de création d'une station sur le **Vert amont** (en amont du lac de Catus). La DDT 46 est intéressée pour financer la partie instrumentation de mesure, et fonctionnement. La communauté de communes du Grand Cahors, étant donné son intérêt touristique pour le Lac vert de Catus, est l'objet de sollicitation de la part de l'Entente Lot pour travailler à ce projet de station. Celle-ci pourrait jouer un rôle de station de contrôle par l'aval pour les agriculteurs du Vert-amont, qui représentent les principaux prélèvements agricoles de l'UG du Vert. Cette station pourrait également permettre de mettre en adéquation les prélèvements pour les carrières de l'amont, avec l'état du cours d'eau avant le lac vert.

La station sur le Vers est sans doute moins prioritaire à l'échelle du bassin du Lot, mais pourrait être un point de regard très important pour suivre l'état du karst, durant l'étiage. Rappelons que le Vers connaît des résurgences karstiques importantes, identifiées dès les romains. De plus, les prélèvements pour l'AEP n'y sont pas négligeables.

En Aveyron, la création d'une station à l'embouchure de la Diège fait toujours défaut et semble prioritaire vis-à-vis des importants prélèvements sur ce bassin. Néanmoins, pour avoir une certaine fiabilité, elle devra nécessairement être située relativement en amont de sa confluence avec le Lot en raison du caractère karstique de sa partie aval.

Rappelons que dans le cadre de station hydrométrique inscrite dans le PGE Lot, l'Agence de l'Eau est prête à s'engager financièrement **à hauteur de 50% pour la création et les premières années de fonctionnement.**

Rappelons également que plus un réseau hydrométrique sera précis et affiné, plus il sera possible de prendre des arrêtés de restriction ciblés au plus nécessaire. Un suivi affiné permet également de prendre des mesures progressives et non passer directement du tout ou rien, dans l'intérêt du multi-usage et du milieu.

Vers un dispositif d'information et de suivi des débits à l'échelle du bassin ?

L'Entente Lot continue de mener une réflexion afin de refondre son dispositif de suivi « en temps réel » des stations hydrométrique du bassin. Rappelons qu'actuellement 6 stations sont directement consultées par l'Entente Lot, toutes les 3h. Ces données sont alors mises à disposition, automatiquement, sur son site internet, via une interface sécurisée, à demande des usagers et des différents services (sur simple demande faite à l'Entente).

Cette réflexion se porte, d'une part sur la possibilité de réunir l'ensemble des stations hydrométriques du bassin, indépendamment de son gestionnaire (*DREAL, SPC Tarn Lot, EDF, DDT, BRGM, microcentraliers le désirant, etc.*). Et, d'autre part, de mettre plus largement en valeur ces données afin d'en faire un réel outil d'information et de suivi « en temps réel » (tout au plus à J+1) de l'hydrométrie sur le bassin du Lot. L'intégration des DOE/DOC/DCR, des arrêtés de restriction des services de police de l'eau, de la pluviométrie, des temps de propagation théorique sur le Lot, etc. sont autant de possibilités actuellement à l'étude par l'Entente Lot et qui peuvent jouer sur de multiples mesures souhaitées par le PGE Lot.



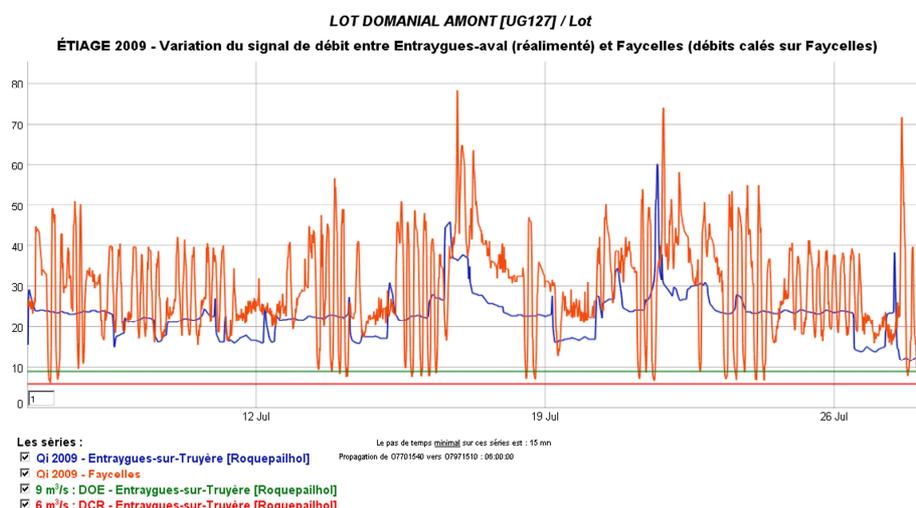
Le but est de lier ces données aux principales données cartographique du territoire, selon une approche didactique et ouverte à tous.

Perturbation du débit de réalimentation du Lot domanial :

En regardant chacune des 4 stations hydrométriques, de la DREAL, sur le Lot domanial on peut dénombrer plus de 109 passages temporaires en dessous de leurs DOE, dont 45 seront inférieurs au DCR, pour la période où fut réalimenté le Lot en 2009 :

	Qi < DOE	Qi < DCR
Entraygues (Roquepailhol)	0	0
Faycelles [DOE et DCR d'Entrayg.]	« 50 »	« 10 »
Cahors (Lacombe)	4	1
Aiguillon	55	34
Total 2009 :	109	45

Non-respect des DOE et DCR du Lot domanial, durant la période de soutien d'étiage
(soit pour 2009, du : 01/07 au 31/10)



Exemple de perturbation entre le débit de réalimentation et le débit constaté plus en aval

En 2009, le DOE d'Aiguillon (avant la confluence avec la Garonne) fut franchi sur la journée du 1^{er} août (cf. débit moyen journalier). L'analyse des débits sur plusieurs jours montre que cet incident fut lié à de la production hydroélectrique et non à une insuffisance de la réalimentation.

La principale cause de ces faibles débits est la présence de débits réservés très faibles sur le Lot domanial (1/40^e du module, soit entre 3 et 4 m³/s) et d'autorisation à écluser pour certaines centrales dites « au fil de l'eau ». Ces éléments, déjà mis en valeur dans le protocole de mesures du PGE, posent la question de la non-adéquation entre mesures du SDAGE (cf. DOE et différentes mesures notamment en période de soutien d'étiage) et la réalité des débits réservés. La rehausse des débits réservés d'ici 2014 risque de faire perdurer une disparité entre les producteurs hydroélectriques sur le Lot domanial (certains au 1/20^e et certains au 1/10^e). La seule valeur en adéquation avec les DOE du Lot est le 1/10^e, pourtant le 1/20^e devrait s'imposer. De plus, dans le contexte d'extrême imbrication des ouvrages sur le Lot domanial, il est absolument nécessaire que les débits réservés soient harmonisées à l'échelle de la rivière. Seul le 1/10^e semble être en mesure de limiter les perturbations liées aux déclenchements et arrêts des ouvrages hydroélectriques de la rivière. En dépit de cela, le préjudice sera subi par le milieu, les différents usagers de l'eau, y compris les microcentrales hydroélectriques qui subissent les variations de l'amont (et n'ont pas une efficacité énergétique maximale).



CONCLUSION :

Globalement l'année 2009 fut une année plus sèche que la normale sur l'ensemble du bassin-versant du Lot. Le déficit pluviométrique fut marqué dès le début de saison dans la partie aval de Cahors. Tandis que, comme en 2008, la fin d'étiage fut marqué par un déficit progressif et marqué, y compris, dans la partie amont du bassin. Ceci en raison de précipitations parfois très inférieures à la normale sur le bassin du Lot.

L'analyse des débits est donc dans la continuité de cette analyse, comme sur la Lémance (47), aval du bassin, où les débits furent souvent inférieurs à la quinquennale sèche durant juillet, août, septembre et octobre. Plus en amont, l'étiage fut moins sévère, bien que nettement inférieur à l'année médiane. Néanmoins, comme en 2007 et 2008, la sécheresse fut marquée en fin de saison : dès la mi-septembre, et durant quasi tout octobre, les débits furent inférieurs à la quinquennale sèche sur l'amont du bassin, comme à Serverette (même constat sur le Lot à Mende ou Banassac).

L'étiage 2009, plus sévère que 2008, a vu logiquement augmenter le nombre d'arrêtés de restrictions pris sur le bassin du Lot (15 arrêtés soit 3 fois plus qu'en 2008). Ce qui n'a pas empêché 9 des 19 débits d'objectifs du PGE, d'être franchis en 2009, d'après les critères du SDAGE (VCN10 min < 80% DOE). Les efforts sont donc à continuer sur le bassin.

La réalimentation de la Colagne, à partir de Charpal, n'a pas été suffisante pour respecter l'objectif de débit à Monastier, néanmoins un effort significatif semble avoir été réalisé, bien qu'à perfectionner, pour cette première année du comité de gestion de la retenue.

Le rôle positif de la réalimentation du Lot domanial, à partir de la confluence entre Lot et Truyère, a encore été montré cette année avec l'atteinte de tous les objectifs et l'absence d'arrêté de restriction sur ce tronçon. Cette réalimentation est entièrement pilotée par l'Entente Lot. Néanmoins pour éviter des incidents sur le multi-usage de l'eau, le milieu aquatique, et pour gagner en efficacité dans cette réalimentation, un effort tout particulier doit être fait sur ce tronçon, vis-à-vis de la production hydroélectrique. Ceci afin que la perturbation du débit de réalimentation soit la plus minime possible. Le caractère atypique du Lot domanial doit être pris en compte dans le cadre de la rehausse des débits réservés d'ici le 1^{er} janvier 2014.

Pour toutes remarques ou précisions au sujet du PGE Lot, contactez :
Animateur du PGE Lot : Christophe Orth
Tél : 05 65 53 23 18
Mél : c.orth@valleedulot.com

